

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 189 du 23 mars 2009

Déclaration des organisations syndicales au CTP du CNRS du 23 mars 2009

Les organisations syndicales prennent acte du fait que la direction a retiré la création d'un 10^{ème} institut de l'ordre du jour du CTP, après avoir différé le vote sur le projet actuel de contrat Etat-CNRS prévu initialement au prochain CA du CNRS.

Les organisations syndicales représentées au CTP du CNRS rappellent toute fois leur ferme opposition à l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de la recherche publique, du moins telle qu'elle apparaît dans les mesures mises en place par le gouvernement et les responsables du CNRS, en particulier à travers le découpage de l'organisme en instituts et le projet de contrat Etat-CNRS (précédemment dénommé contrat d'objectifs). Dès la parution de la première version très incomplète de ce projet le 25 novembre 2008, elles ont dénoncé :

- la mise en discussion d'un document incomplet, en raison manifestement du fait que sa rédaction était contrôlée au ministère, lequel souhaitait imposer sa conception sans la moindre négociation.
- le retard à la mise à disposition d'un document complet aux organisations syndicales, retard inacceptable compte tenu des échéances annoncées (CA du mois de mars).
- La méthode qui consiste à un simulacre de concertation, mais qui dans les faits a conduit à ne tenir aucun compte des critiques et des remarques émises.
- Le contenu de ce projet, qui conduit à terme à la dégénérescence du CNRS comme opérateur de recherche et à son démantèlement, ce qui se traduirait par un affaiblissement du potentiel de la recherche publique en France. D'ailleurs, ce projet a été repoussé par le conseil scientifique du CNRS.
- Le refus de la direction du CNRS de discuter des moyens nécessaires au développement de l'organisme et à l'accomplissement de ses missions, alors même que les demandes qu'elle présente au ministère, correspondent à une diminution du potentiel de l'organisme.
- La substitution de l'administration aux instances représentatives de la communauté scientifique, notamment pour l'évaluation professionnelle des personnels chercheurs, comme ITA.

En persistant dans une attitude rejetée par une grande majorité des personnels, la présidence et la direction de l'organisme ont gravement altéré leur crédibilité et perdu la confiance des personnels du CNRS.

Pour permettre le rétablissement des conditions normales de la discussion et de la réflexion à l'intérieur de l'organisme sur l'avenir du CNRS, les organisations syndicales représentées au CTP demandent solennellement à la direction de s'engager sur:

- le retrait du projet actuel de contrat Etat-CNRS
- l'abandon de la procédure des chaires et le rétablissement des 90 postes correspondants au recrutement normal de CR2 au concours 2009,
- l'arrêt des ruptures de contrats d'UMR (de manière officielle ou clandestine) et des projets de regroupements forcés d'unités qui se multiplient actuellement,
- Le retour de l'évaluation des laboratoires au Comité National,
- La demande au gouvernement sur l'arrêt des suppressions d'emplois et la restitution des postes supprimés.

Dans l'immédiat les organisations syndicales du CNRS signataires ne sauraient cautionner un simulacre de consultation sur un document contribuant à une politique de démantèlement de la recherche publique française.

SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SUD Recherche